



Corbeil-Essonnes-Environnement

STRATEGIE D'AMENAGEMENT URBAIN POUR L'AVENIR DE CORBEIL-ESSONNES

La présente proposition est une contribution de notre association à l'**élaboration démocratique d'une stratégie d'aménagement urbain** que nous souhaitons porter auprès de tous les acteurs institutionnels, dans le cadre des **révisions du SDRIF-E 2040** (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France), du **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et du **PLU** (Plan Local d'Urbanisme) de Corbeil-Essonnes.

Nos réflexions et propositions sont appuyées sur l'analyse des décisions municipales et communautaires en matière d'urbanisme et d'environnement, des réunions et consultations publiques organisées par la Municipalité ainsi que sur les nombreuses études qui ont été conduites : Projet de Territoire 2050, Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), Dossier Action Cœur de Ville (ACV), opération « Territoires d'industrie », etc.

En effet, les manques de transparence et de communication sur ces dossiers ainsi que leur caractère désordonné, contradictoire et discutable montrent la nécessité pour « CORBEIL-ESSONNES ENVIRONNEMENT » (tout en restant force de contestation des projets municipaux néfastes) de se muer en **force de proposition**, afin de mettre en débat dans la population et de faire adopter par la Municipalité une « Stratégie d'aménagement urbain » soutenable, réaliste et responsable.

Il ne s'agit pas de se substituer aux Elus et Services municipaux, mais il convient de ne pas percevoir comme une aubaine des documents technocratiques et démagogiques élaborés pour partie par des acteurs privés qui peuvent avoir des intérêts différents de ceux de la Commune : cf. le « plan guide pour le Cœur de Ville », présenté en janvier 2022, qui était surtout l'habillage de 2 opérations immobilières sur les terrains HELIO-CORBEIL et GRANDS MOULINS DE CORBEIL.

Notre programme doit être ambitieux mais réaliste, assez précis pour être crédible et suffisamment riche et ouvert pour nourrir le débat démocratique.

Voici une première proposition de rédaction de cette **Stratégie d'Aménagement Urbain** qui ne demande qu'à être complétée et amendée :

- **L'élaboration du PLU de Corbeil-Essonnes** doit se faire en interface avec la révision du SCoT de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, en associant les habitants de Corbeil-Essonnes et en créant une **Commission extra-municipale** au sein de laquelle siègent les associations représentatives parmi lesquelles CORBEIL-ESSONNES ENVIRONNEMENT.
- Le **montage d'opérations immobilières importantes** qui impliquent la Municipalité (par exemple sur les terrains HELIO-CORBEIL et GRANDS MOULINS DE CORBEIL) doit être mis au point dans la **transparence**, en concertation avec les habitants et associations concernées qui doivent avoir connaissance des **études et dossiers qui engagent l'avenir de la Ville** (études Corbeil-Essonnes 2050 de 2021, Projet de territoire 2050, Dossiers et Etudes ORT, ACV, Territoires d'Industrie, Projet 2023 de Convention Ville - NOVAXIA - SEQENS, par exemple).
- **L'adaptation au réchauffement climatique**, la préservation de l'**identité de Corbeil-Essonnes** et l'**amélioration de la qualité de vie** des habitants (largement exprimées dans la consultation publique « Imagine Corbeil-Essonnes » restituée en septembre 2023) doivent impérativement sous-tendre l'élaboration du PLU et du PADD et la conception des projets immobiliers importants. Le PLU et plus généralement la politique d'urbanisme de la Municipalité doivent être le reflet d'une **politique soucieuse des capacités financières** de la Commune, veillant aux **répercussions directes et indirectes sur les impôts communaux et les redevances** des usagers et tenant compte notamment des études socio-économiques et fiscales réalisées depuis le début du présent mandat.

CORBEIL-ESSONNES-ENVIRONNEMENT

Association déclarée n° W912001630, fondée en 1983, adhérente d'Esbonne-Nature-Environnement

3, boulevard Jean Jaurès 91100 Corbeil-Essonnes

confluence91@orange.fr

www.confluence-91.org

<https://www.facebook.com/CorbeilEssonnesEnvironnement/>

- Pour ce faire, la Municipalité doit **lutter contre la spéculation foncière et limiter le développement démographique**. Les opérations immobilières ne doivent avoir **aucun impact négatif sur les budgets publics**, grâce à une politique de **participations financières des promoteurs, aménageurs et constructeurs** qui doivent prendre en charge les impacts financiers des projets sur les équipements et services publics rendus nécessaires par l'accueil de nouveaux habitants.
- **L'aménagement du centre-ville doit faire l'objet d'un concours d'urbanisme, d'architecture et d'environnement** sur la base d'un cahier des charges élaboré démocratiquement et intégrant des **études d'impact sérieuses** conduites par des sociétés indépendantes des acteurs opérationnels des opérations immobilières.
- Il est nécessaire de lancer rapidement les études d'un **véritable Plan de déplacements**, après qu'aient été rendues publiques et mises en discussion les Etudes Circulation et Stationnement déjà réalisées (« plan d'orientation des mobilités » dans le centre-ville de 2022, par exemple). Ce plan de déplacements doit tenir compte de la nécessaire **revitalisation de l'activité économique (notamment commerciale) du centre-ville**, de **l'amélioration de son accessibilité et des capacités de stationnement**, du **développement des transports en commun** et de la réalisation de **liaisons douces** (avec un **Plan vélo** ambitieux). Dans ce cadre, il faut **réactiver le projet de 2^{ème} pont urbain** (qui avait été largement plébiscité par la population il y a une trentaine d'années) tout en l'adaptant aux contraintes actuelles et à la volonté de développer les modes de déplacement moins polluants.
- Elaborer un **schéma directeur des parcs et plantations** comprenant la **réalisation d'ilots de fraîcheur** (notamment dans le centre-ville et sur les terrains de l'ancien hôpital) et l'adoption d'une **charte de l'arbre**. Faire du **Cirque de l'Essonne** un immense **ilot de fraîcheur planté** et une **réserve de biodiversité**, sans oublier une **gestion rationnelle des eaux de ruissellement** et en conservant la vocation de Parc des sports et de loisirs de la partie basse.
- Actualiser les **PPRI Seine et Essonne** (Plans de Protection contre les Risques Inondation) ainsi que le **PAPI Essonne** (Plan d'Action et de Prévention des Inondations) et tenir compte du **risque inondations dans les projets d'Aménagement Urbain**. Faire accélérer la promulgation par le SIARCE (dont le Maire de Corbeil-Essonnes est premier Vice-Président) du **Schéma Directeur d'Assainissement**.
- Développer une **véritable politique de développement économique** intégrant des projets de **création de zones d'activités** et le **maintien (si ce n'est l'augmentation) du taux d'emploi** sur la Ville de manière à **diminuer les migrations alternantes domicile - travail** qui sont sources d'inconfort, de pollutions, de nuisances et d'émission de gaz à effets de serre.
- Faire respecter l'intérêt propre de Corbeil-Essonnes dans la dynamique du **dossier « Territoires d'industrie »** dont GPS est porteur, en valorisant les capacités foncières d'accueil d'entreprises innovantes (liées au Genopole ou au Centre hospitalier, par exemple).
- Veiller à ce que le PLH intercommunal (**Plan local de l'Habitat**) **soit soutenable** pour les finances de la Ville de Corbeil-Essonnes et qu'il ne remette pas en cause **la qualité de vie de ses habitants**.

Corbeil-Essonnes, le 27 janvier 2024

CORBEIL-ESSONNES-ENVIRONNEMENT

Association déclarée n° W912001630, fondée en 1983, adhérente d'Essonne-Nature-Environnement

3, boulevard Jean Jaurès 91100 Corbeil-Essonnes

confluence91@orange.fr

www.confluence-91.org

<https://www.facebook.com/CorbeilEssonnesEnvironnement/>